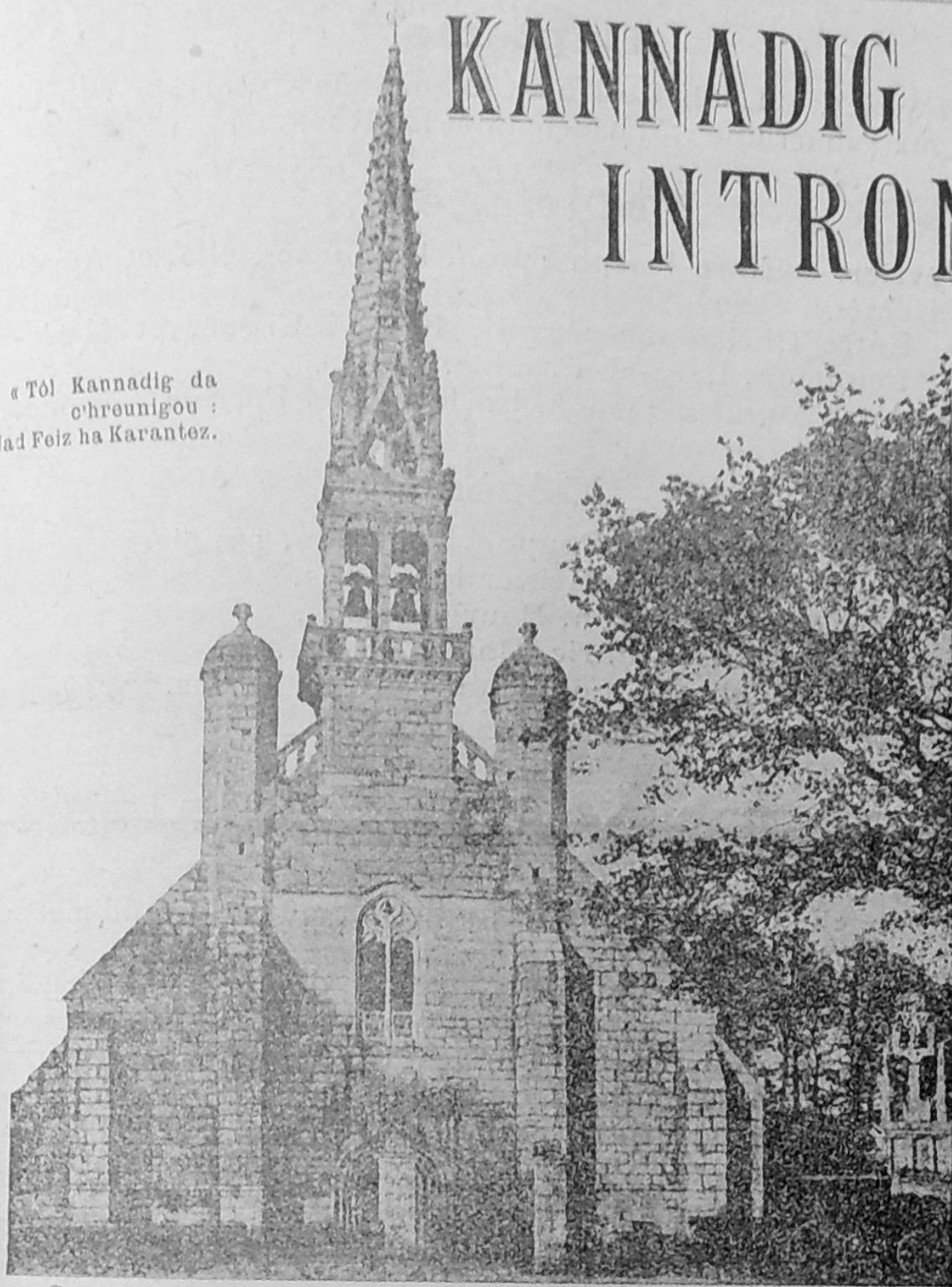


KANNADIG INTRON

« Töl Kannadig da
c'hreunigou :
Had Foiz ha Karantez.



VARIA KERZEVOT

Prix de l'Abonnement : 6 Francs par an.

Baptême

15 Février. — Louis Le Roux, Lezouanac'h. Parrain : Jean Le Roux ; marraine : Marie-Jeanne Le Roux.

Mariages

3 Février. — Entre Joseph Péron, Kélenec-Izella, et Angélique Héméry, Penn-Allée.

8. — Entre Christophe Duvail, Krec'h-Ergué, et Marie-Jeanne Feunteun, Parc-ar-Frankic.

8. — Entre Auguste Tymen, Kerlaviou, et Perrine Guenno, de Kerlaviou.

Décès

7 Février : Anne-Marie Poupon, Lestonan, 1 mois.

14. — Louis Péchennec, Kerveady, 74 ans.

18. — Marie-Barbe Cuzon, Bourg, 88 ans.

25. — Marie-Louise Huitric, Bourg, 71 ans.

26. — Marie-Catherine Feunteun, Kertrez, 22 ans.

Annonces Paroissiales

3^e Dimanche de mars, dimanche des Rameaux, grand'messe à 9 h. 30.

Le Mercredi-Saint, confession à partir de 3 h. 30. Jeudi, Vendredi et Samedi Saints, office à 7 h. 30.

4^e Dimanche, dimanche de Pâques, trois messes au Bourg, de même le lundi de Pâques.

1^{er} Dimanche d'avril, petit pardon de Kerdévo, grand'messe et vêpres à Kerdévo.

2^e Dimanche, messe à Kerdévo à 6 h. 30.

VIE AU PATRONAGE

Brevet de préparation militaire

L'examen du brevet de préparation militaire aura lieu à Quimper au mois de juillet. Nous prions ceux qui veulent se préparer à cet examen de venir s'inscrire au Patronage. Les cours réguliers théoriques et pratiques commenceront le 1^{er} dimanche d'avril, à 8 h. 30, sur le terrain de Ker-Anna.

Tir au fusil

Les tirs réglementaires au fusil Lebel pour les membres de la section de préparation militaire reprendront au stand de Congallic le 2^e dimanche d'avril à 8 h. 30. Munitions gratuites, cotisation annuelle 10 fr. ; inscription au stand.

Musique

Réunion générale, le 20 mars, pour la préparation du Congrès de Quimper du 3 avril, et la Kermesse de Scaër le 1^{er}

Challenge des Patronages

- Le 7 Février à Ker-Anna : P. D. (1) bat Elliant (1) par 5 à 0. — P. D. (2) bat Elliant (2) par 7 à 1.
Le 14 à Ker-Anna : P. D. (1) bat Châteaulin par 3 à 0.
Le 14 à Quimper : Phalange (3) bat P. D. (3) par 3 à 0.
Le 21 à Châteaulin : P. D. (1) bat Châteaulin (1) par 2 à 1.
Le 21 à Quimper : J. A. Q. (3) bat P. D. (3) par 6 à 4.
Amical. — Le 28 Février à Ker-Anna : St-Yves (1) bat P. D. (1) par 3 à 0.
Le 28 à St-Yvi : P. D. (2) et St-Yvi (1) match nul 1 à 1.

ERGUÉ - GABÉRIC

AU TEMPS DE MESSIRE JAN BAUDOUR (1678-1716)

PARRAINS ET MARRAINES

Les ecclésiastiques étaient recherchés pour être parrains : curés et prêtres habitués étaient fréquemment appelés à cet honneur. Le digne M^{re} Baudour n'eut rien à leur envier sur ce point, et il se prodiguait si bien que, de retour à Ergué, en mars 1678, nous le voyons *treize fois* parrain, sur 62 baptêmes enregistrés pour l'année entière. L'année suivante, il nomme 8 fois ; en 1680, 9 fois.

Il y avait là un abus, que réprouvait l'esprit de l'Eglise, formulé et fixé par la lettre de l'art. 4 des statuts du synode général de Cornouaille en 1710. « *Nous défendons aux recteurs, sous peine de suspense, d'admettre des religieux ou même des ecclésiastiques dans les ordres sacrés pour nommer aucun enfant.* »

Jean Baudour dut modifier sa conduite : nous le voyons, après 1710, tenir sur les fonts baptismaux qu'un enfant ; il est vrai que c'était l'enfant d'un officier de l'église, fils de maître Guyomarc'h, l'organiste. La charité et l'estime que nous pro-

fessons pour le recteur d'Ergué nous commandent de supposer qu'au préalable il avait obtenu l'autorisation de son évêque, Mgr Hyacinthe de Plœuc.

Les registres relatent un fait que nous tenons à constater. Il n'est pas rare de voir, dans les familles nobles, choisir pour parrain de pauvres gens de basse extraction.

Dans la vie du Duc de Mercœur, nous lisons le détail suivant concernant sa femme, Marie de Luxembourg : le 5 novembre 1592, elle accouchait d'un fils et d'une fille : « la mère, pour mériter davantage la faveur céleste, méprisant l'honneur et pompe du monde, prit pour ses compères et commères trois pauvres hommes et autant de pauvres femmes nécessiteuses de ceste dicte ville de Nantes. »

Montaigne, parlant du bon père que Dieu lui avait donné dit : « Son humeur visait encore à une autre fin, de me rallier « avec le peuplé et cette condition d'hommes qui a besoin de « notre aide : et estimait que je fusse tenu de regarder plus « tost vers celui qui me tend les bras que vers celui qui me « tourne le dos, et fust cette raison pourquoy il me donna à « tenir sur les fonts, à des personnes de la plus abjecte fortune « pour m'y obliger et attacher. »

Ce furent, sans doute, ces sentiments de belle et saine démocratie chrétienne qui inspiraient les nobles châtelains d'Ergué, lorsqu'ils choisissaient leurs domestiques et serviteurs pour nommer leurs enfants.

Le 17 novembre 1689, baptême de Marie-Anne, fille de Corentin Penfeuntenyo, chevalier, seigneur de Kermoruo, Coatanlan et autres lieux : « a esté nommé par Jan Pélenec et Marie Le Breton, lesquels ont déclaré ne scavoir signer. »

Le 4 janvier 1705, supplément des cérémonies du baptême de Francois Guy, fils aîné de Messire Jean-Baptiste Galin et Dame Mauricette Harquin, Seign^r et Dame de Pennarun : « et a esté nommée par Guy Berrou, vassal dudit seigneur, et Ursule Pierre domestique dudit Pennarun. »

Le 21 octobre 1707 : « baptême de Marie-Marguerite de Gelin, précédemment ondoyée à Quimper : nommée par Alain Hémon et Marguerite Conan, serviteurs domestiques dudit Pennarun. »

Quelle plus belle récompense pour le dévouement de ces vieux serviteurs que cette marque de confiance affectueuse les agrégeant désormais à la famille en leur faisant contracter cette parenté spirituelle qui unit à jamais parrain et filleul ?

Nous retrouvons le sens patriarcal du mot « domestique » dans le procès-verbal du baptême de Barbe-Rose-Martine de La Marche, de Kerforz, le 19 Janvier 1905 : « nommée par Maître Martin Le Guen *domestique de Kerforz*, et Dame Barbe-Françoise de Tréanna. La signature du parrain nous apprend qu'il était *Acholyte* de la famille de La Marche, c'est-à-dire frère de lait, fils adoptif.

Les Disciples d'Emmaüs

De quoi vous entretenez-vous ainsi tout en marchant ? Vous semblez si tristes !

Ainsi parle le Christ aux deux disciples qui s'éloignent de Jérusalem, au matin de Pâques, pour se rendre à la bourgade d'Emmaüs.

Il ne faudrait pas s'étonner outre mesure s'ils répondaient : « que vous importe ? » Mais non, Dieu merci, ce dont ils ont le cœur plein ne demande qu'à sortir. Du moins Cléophas, qui parle, est visiblement d'assez méchante humeur. « Et d'où venez-vous donc vous pour être seul à Jérusalem à ne rien savoir de ce qui vient de s'y passer ? » « Quoi donc ? » dit l'étranger avec un imperceptible sourire. L'événement de ces derniers jours ! qui le sait mieux que lui qui sait tout, lui, le héros et la victime ? Mais il veut les faire parler, tirer d'eux l'aveu de leur peine, les confesser pour tout dire. O bonté charmante, qui condescend à cette feinte, à ce rôle piquant pour l'esprit, touchant pour le cœur !

Et le dialogue continue. « Vous demandez quoi ! mais ce qu'on a fait à Jésus de Nazareth, ce prophète puissant en œuvres et en paroles devant Dieu et devant les hommes. » Eloge naïf, on oserait dire qu'il amuse le divin maître, tout en le réjouissant, comme un signe de l'amour que ces pauvres gens lui gardent. « Faut-il donc vous apprendre que nos prêtres et nos princes l'ont livré à Pilate pour le faire condamner à mourir en croix ? Nous espérions, nous autres, que ce serait lui qui délivrerait Israël. » Nous espérions, *sperabamus*, voilà le grand mot, et ce qui suit devient une merveille de vérité psychologique, à la fois naturelle et surnaturelle. « Nous espérions ». Ils n'espèrent donc plus. Mais qu'ajoutent-ils naïvement ? D'excellentes raisons d'espérer encore. « Avant le jour, des femmes de notre groupe sont allées à son tombeau ; elles prétendent avoir vu des anges qui leur auraient dit : Jésus est vivant. Quelques uns des nôtres (Pierre et Jean) y ont couru à leur tour ; et ils ont vérifié le récit des femmes en ce sens du moins qu'il n'ont pas retrouvé le corps » — Eh bien ! qu'en ont-ils pensé, eux qui le racontent ? ont-ils tréssailli d'espérance à ce témoignage ? Non, il leur a fait peur. Que voilà bien la faiblesse de l'homme en présence du Divin ! Cependant ignoraient-ils que Jésus avait maintes fois prédit sa résurrection ? Non, sans doute ;

mais ils l'ont oublié pour ne voir que le fait brutal de sa mort : autre faiblesse de l'homme toujours dominé par l'impression du sensible, du présent.

— *O stulti*, insensés ! Pourquoi, chez le doux maître, ce début *ex abrupto* ? on l'a remarqué, non sans justesse, quand il s'agit de rendre la vigueur aux pusillanimes, un peu de rudoisement amical ne messied pas. — *O stulti, et tardi corde ad credendum* ! Insensés, cœurs lents à croire ! Ah ! voilà le mot lumineux et la première leçon du seigneur Jésus : c'est le cœur et non pas l'esprit, qui est le grand ennemi de la foi. Ce qui arrête ou retarde, ce n'est pas le mystère trop haut ou l'objection insoluble ; c'est la résistance de la volonté, résistance parfois avouée, formelle, éclatante, le plus souvent sourde et s'ignorant elle-même,

Une leçon qui s'impose

Les catholiques du Maine-et-Loire font un admirable effort pour donner à leurs enfants la seule école qui leur convienne : l'école catholique.

En 1929, les écoles primaires catholiques instruisaient 30 979 élèves, tandis que les écoles d'Etat en comptaient 26 227.

En 1930, cet effort ne s'est pas ralenti. Les écoles catholiques avaient 33 327 élèves contre 28 289 dans les écoles de l'Etat.

Cette simple statistique vaut un long article. Elle illustre le discours de Mgr Dutoit, évêque d'Arras : « Nous demandons aujourd'hui quelque chose de plus que la liberté, nous demandons la justice. »

Ces pères de famille angevins versent l'impôt qui entretient les écoles d'Etat ; est-il juste qu'il leur faille payer un second impôt pour l'école qui instruit, selon leur conscience, la majorité des enfants ? L'injustice est d'autant plus déplorable que les catholiques comptent les familles les plus nombreuses.

La Croix

Nous demandons la vraie liberté de conscience, par la justice scolaire, la répartition proportionnelle scolaire !

Réponse de Jean Risquetout

- Quel est le chef visible de l'Eglise ?
- Le Suisse !!!

FETES DE L'EGLISE

20 au 27 mars. — **La Semaine Sainte.**

1) *Souvenir de la Passion* ; la Semaine Sainte est encadrée dans deux triomphes du Christ : un triomphe humain qu'on appelle la fête des Rameaux et un triomphe divin : le dimanche de Pâques. Et entre ces deux triomphes, la semaine peineuse, celle des grandes douleurs de l'Homme-Dieu.

2) *Semaine des grandes bénédictions liturgiques.* C'est alors, en effet, que la Sainte Eglise bénit les éléments matériels qui nous transmettront les grâces divines que nous ont values la Passion de Jésus-Christ. Elle bénit le buis, le dimanche des Rameaux ; les Saintes-Huiles, le Jeudi-Saint ; le feu nouveau et l'eau baptismale, le Samedi-Saint.

20 mars. — **Fête et procession des RAMEAUX.**

La première procession eût lieu de Béthanie à Jérusalem sur 3 kilomètres de parcours. Jésus se trouvait à Béthanie dans la maison de ses amis de choix Marthe, Marie et leur frère Lazare qu'un mois auparavant il avait ressuscité. La foule, apprenant qu'il va se rendre au temple de Jérusalem, accourt sur son passage. Hommes, femmes, enfants enthousiasmés surtout par ce dernier miracle, et reconnaissant en Jésus le Messie, veulent lui faire honneur : ils étendent sur son passage leurs manteaux, jonchent de feuillage la route par où il doit passer, et une branche de palmier en main, l'acclament par ce cri : « Hosannah au fils de David : béni soit Celui qui vient au nom du Seigneur ! »

Prenons part à la fête de ce jour pour reconnaître en Jésus le triomphateur de la mort, du démon et du péché.

Faisons bénir une belle branche de buis ou de laurier, et attachons la ensuite au crucifix, au bénitier de la maison. Il nous rappellera la victoire de Jésus et la victoire que nous devons remporter nous-mêmes, sur le démon et servira à la bénédiction de la maison, ou à l'administration des sacrements aux malades.

24 mars. — **Jeudi-Saint.**

« Je suis le pain de vie... le pain vivant descendu du ciel... Et ce pain que je vous donnerai c'est ma chair, avait dit Jésus.

Le jour est venu de réaliser sa promesse. La veille de sa mort, il institue la Sainte Eucharistie.

Que faudrait-il penser, d'enfants auxquels la meilleure, la plus attentionnée, la plus délicate et la plus riche des mères aurait préparé un repas de famille de tout point délectable, et qui verrait ses fils dédaigner ses tendres avances et s'en aller manger... à la table étrangère du restaurant d'en face?

N'est-ce pas le cas de beaucoup de chrétiens qui ne communient pas ou ne communient que rarement, attirés qu'ils sont par les plaisirs du monde ?

Pour rester bons chrétiens, unissons nous souvent à Jésus dans l'Eucharistie.

25 mars. — **Vendredi-Saint.**

« Salut, ô croix, notre unique espérance »

Sur la croix, Jésus a achevé l'œuvre de notre rédemption : il a payé pour nos péchés.

La croix de Jésus nous apprend l'énormité du péché, de la révolte contre Dieu.

La croix rend témoignage de l'amour du fils de Dieu pour les hommes.

La croix nous enseigne la nécessité de la pénitence.

La croix, par le rôle qu'elle remplit dans l'œuvre de notre salut, mérite la place d'honneur dans tous les lieux, dans tous les événements de notre vie : à l'église, dans nos maisons, sur nos tombeaux, dans les cérémonies publiques du culte.

Honorons la croix de Notre Sauveur gage de notre salut.

26 mars. — **Samedi-Saint.**

L'office de ce jour est comme la préface de la fête de Pâques. Il avait lieu autrefois dans la nuit même du samedi au dimanche de Pâques. La première partie de la nuit était consacrée à la lecture des Livres Saints, et à des prières. On bénissait le feu nouveau, le cierge pascal l'eau des fonts baptismaux. Les catéchumènes recevaient le baptême, et à la pointe du jour c'était la messe solennelle à laquelle retentissait l'*Alleluia*, à ce moment où Jésus dût sortir du tombeau et les nouveaux baptisés recevaient pour la première fois la sainte communion.

27 mars. — **PAQUES.**

« *Resurrexi et adhuc tecum sum.* Je suis ressuscité et me voici encore avec vous. » Telles sont les paroles que l'Eglise met sur les lèvres du Christ ressuscité et nous fait chanter en son nom au début de la messe de Pâques.

Tel fut aussi le salut que, sans doute, adressa Notre-Seigneur à la Sainte Vierge lorsqu'à l'aube du troisième jour, il se présenta à ses regards : « Je suis ressuscité et me voici encore avec vous, ma mère. »

Rencontre ineffable, délicieuse, mais toute secrète et intime entre la Mère et le fils. Sans en vouloir pénétrer le secret, nous nous réjouirons avec la Vierge Marie et nous dirons avec l'Eglise : « *Regina cœli lætare, alleluia.* Reine du ciel, réjouissez-vous, car Celui que vous avez porté en votre sein, est ressuscité, comme il l'avait annoncé, *Alleluia.* »

Notre salut est assuré, si nous le voulons, car la résurrection de Jésus est le gage de notre propre résurrection.

3 avril.— Quasimodo.

Toute la semaine de Pâques est réservée par l'Eglise à célébrer le mystère de la résurrection : on n'y fait la fête d'aucun saint. Le dimanche de Quasimodo est appelé le dimanche de la *déposition des vêtements blancs* : Les nouveaux baptisés du dimanche de Pâques avaient revêtu une tunique blanche, symbole de la purification de leur âme, qu'ils devaient garder toute la semaine ; et ce n'était pas sans regret qu'ils quittaient ce pur habit de baptême. Le bonnet ou linge blanc dont on couvre la tête de l'enfant après le baptême rappelle cette coutume.

Si nous devons reprendre nos occupations ordinaires après les joies pascales, appliquons-nous par une vie chrétienne à conserver l'innocence de notre âme acquise par le baptême ou recouvrée par la pénitence.

Douleur

La douleur est chose divine :
Les saints, les héros l'aimaient tant !
Elle est rude — et belle pourtant —
Elle élève, épure, illumine.
Dieu l'envoie : il faut qu'on s'incline.
Il faut souffrir d'un cœur content,
Ressembler à l'oiseau chantant
Au milieu d'un buisson d'épine.
Tous en savent-ils la valeur ?
Combien, oublieux ou frivoles,
Chantent : « Les douleurs sont des folles ! »
Non, non, divine est la douleur :
Une croix que le sang inonde,
A porté le Salut du monde.

Francis TROCHU

Un peu d'Histoire de Bretagne

Le Statut Légal de la Bretagne

En 1498, la reine Anne en se mariant à Louis XII, exigea pour ce faire deux conditions : d'abord que le mariage eut lieu à Nantes, ensuite que l'a « principauté de Bretagne » passerait non pas au fils aîné, mais au second fils ou à la seconde fille qui naîtrait de son union. Si la reine n'a qu'un fils le second enfant de ce prince devait hériter du duché. Si elle venait à mourir sans enfant avant le roi, celui-ci conserverait l'administration du duché, qui passera ensuite aux héritiers légitimes de la reine-duchesse.

En plus de ce contrat personnel, le roi signait une convention relative aux droits du souverain sur la Bretagne. Il promettait de respecter « les libertés, franchises, usaiges et coutumes du pays ; » de maintenir les officiers nommés par la duchesse qui aura le droit de pourvoir aux offices vacants ; les impôts, fouages et subsides ne pourront être perçus qu'après avoir été approuvé et votés par les Etats. Les Bretons ne seront traduits que devant les juges de la province ; la noblesse ne sera forcée de servir hors du territoire que dans le cas d'extrême nécessité. La monnaie sera frappée au nom du roi et de la duchesse.

Le but évident de ces stipulations était non pas d'assurer à la Bretagne une existence indépendante, mais une administration distincte et de fixer des garanties pour le maintien de cette « Constitution bretonne, » Etats, justice, coutumes, traditions, - à laquelle les Bretons tenaient par dessus tout.

Or la reine Anne laissa deux filles, Claude et Renée qui héritaient de la propriété du duché. Le Comte François d'Angoulême épousa Claude en 1514. Prévoyant la naissance d'un héritier, le comte demanda au roi Louis XII de lui concéder l'administration du duché appartenant à sa femme. Louis XII y consentit, un peu à contre-cœur, assura-t-on et accorda, à son gendre « l'administration, maniement et totale disposition du duché et affaires d'icelui, » avec le privilège de porter le titre de duc de Bretagne. Le roi réservait toutefois les droits de Renée de France, sa seconde fille.

Deux mois après, Louis XII mourait et le comte d'Angoulême devenait le roi François 1^{er}. Quatre mois ne s'étaient pas écoulés depuis son avènement qu'il obtenait de la faiblesse de sa femme qu'elle « lui donnât, cédât et transportât le duché, pour son dit seigneur et mari en jouir la vie durant d'icelui. » C'était une

sorte de droit d'usufruit ou de propriété viagère mal défini. Le chancelier Duprat estime que ce n'était pas suffisant.

Le 28 juin 1515, Claude faisait à son époux donation définitive et perpétuelle du duché pour en disposer « comme de sa propre chose et héritage » au cas où elle viendrait à mourir avant le roi sans enfant. C'était la violation du traité de 1499, mais il y eut des héritiers. L'union n'était donc que personnelle ; l'incorporation l'égal, constitutionnelle du royaume n'était point faite encore.

Ce fut le travail du roi après Marignan.

Trop souvent on a peur
De nommer Notre-Seigneur :
Je le sortirai de l'ombre
Même seul devant le nombre
Car il est toujours vivant.

F. JAMMES,

Pour la Liberté des Catéchismes

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction Publique à M. Groussau, député :

Paris le 26 Septembre 1931

Monsieur le Député

« ... J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aux termes de l'article 2 de la loi du 28 mars 1882, les écoles primaires publiques doivent vaquer un jour par semaine, en outre du dimanche, enfin de permettre aux parents de donner s'il le désirent à leur enfant l'instruction religieuse en dehors des édifices scolaires.

« Les élèves des écoles primaires supérieures peuvent, après entente entre leurs parents et les directeurs de ces établissements bénéficier de ces dispositions réglementaires. »

« Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts.

M. ROUSTAN

C'est claire ! L'instituteur n'a pas le droit de retenir les enfants en classe le jeudi, jour ou congé choisi officiellement

pour permettre aux enfants de recevoir l'instruction religieuse. Donc le motif de la classe, invoqué par quelques parents afin d'obtenir pour leurs enfants dispense du catéchisme est un vain prétexte.

D'ailleurs n'ont-ils pas le devoir et le droit d'assurer à ces enfants le bénéfice de cette instruction religieuse plus nécessaire que tout autre ? S'il sont chrétiens, ils le comprendront.—

Assurances Sociales

Notes pratiques :

1) A la fin du mois de Mars vous aurez à renvoyer tous vos feuillets trimestriels, quelques-uns ceux qui sont nés en janvier, février ou mars auront à renvoyer en même temps leur carte annuelle. Remarquez bien que vos feuilles désormais comportent *deux reçus* d'un même versement, l'un de ces reçus doit rester entre les mains de l'employeur, l'autre doit être remis à l'assuré. N'égarez pas vos reçus, ces reçus serviront à l'assuré, en cas de maladie, pour justifier ses versements devant la caisse et remplaceront le certificat d'employeur qui lui était demandé jusqu'ici.

2) Pour les droits aux prestations il est désormais une petite modification à noter. Jusqu'ici il fallait avoir cotisé 60 jours durant *les 3 mois précédant* le mois de la première constatation médicale. Désormais il faudra avoir cotisé 60 jours durant le *trimestre civil* précédant la première constatation médicale. Ainsi un assuré tombe malade en mai il lui faudra avoir cotisé 60 jours non pas pour les mois de février, mars, avril comme c'était la règle jusqu'au 1^{er} janvier 1932, mais pendant le *trimestre civil* précédant le trimestre civil en cours c'est-à-dire pendant janvier, février, mars. Le dernier « reçu » fera foi.

3) *Le salarié.* — J'ai consulté mon médecin qui me prescrit d'aller à Quimper pour me faire examiner par un spécialiste des yeux. Est-ce que la caisse me remboursera mes frais de déplacement ?

Réponse : — Réponse *négative*. La loi des A. S. prévoit que l'assurance-maladie couvre *les frais de transport* de l'assuré social malade, dans le *seul cas* où cet assuré est incapable de se mouvoir par ses propres moyens.

K O N C H E N N

Troiou kamm Leon ar Bris da Bôl Gorniok (*an diaoul*)

Leon hag an diaoul a zo o daou o c'hoari an tôl.

Leon ha Pol oa eêt da glask loj. — « Me, avat, a lavare Leon, ne vefe ket bet diaez d'in kaout loj ; n'eus forz e pe diegez e vefe bet digoret d'in frank ha ledan an doriou ; met pa vez ouz ma heul eun ampouailh flaërius eveldout, e vezin kaset da bourmen, brao ha kempenn. Ar pezh a zo ar fura d'omp da ober eo mont da gousket er c'hoad-man ; etouez eur guchennig dêliou ha yeod sec'h, e goudor eur wezenn bennag e kouskimp ken dous ha kenn dinec'h eget n'eus forz e pe lec'h. » Mont a reont neuze er c'hoad o daou, hag eur pennadig goude e roc'hent ken krenv ma kasent divar o neiziou al laboused strafuilhet holl, ha ma vezent klevet dreist mouez an avel o sourral goustadig e deliou ar gwez uhel.

Diouz ar mintin Leon ar Briz a zihunas da genta, evit lakaat e vignon ivez da zevel ne gavas nêtra gwelloc'h eget hilligat d'ezan e skouarn gant eur blouzenn zec'h. Kounnar ennan an diaoul a zavas en eur c'hrosmolat. — D'eomp en hend, emezan, ha baleomp, rag arôk ar pardaëz e rankan beza e Kerzatan. — Kerzomp, kerzomp, a lavaras Leon, n'eo ket eur jilgamm eveldout eo a rayo mez d'in da vale ! »

Hag e kreiz an hend braz gwenn kann, a vec'h sklerijennêt gant bannou kenta an heol o sevel, a dreuz ar mêziou didrouz goloët gant ar gliz, Leon ha Pol a gerze, didrouz kenan an abadenn ganto. An heol a oa uhel pa jomas an daou ganfard a zav evit kemeret eun tamm benak. — « Greomp soubenn adarre ; n'eus netra gwelloc'h, eme Léon » Mont a reas kerkent er park tosta da glask eur guchennig legumach epad ma chomas an diaoul d'ober tan ; n'en doa ket e bar evit an dra-ze, rak e vicher oa. Gantan eur vriad irvin ha karotez, Leon a deuaz adarre, henchet gant e galon vat, da ginnig d'an diaoual dibab ar pezh a garie. — « O ! eme Polig,

n'oun ket glopez awalc'h evit lakat diou wech ma zroad er memez podad dour bero. Paket on bet evelse eur wec'h c'hoaz. Digas d'in en dro-man ar pez a oa ermez eus an douar. Sklaer eo petra c'hoarvezas, soubenn en diaoul oa trenk-c'houero, ken fall ma n'en defe ket debret anezi ar « brousta » penn-oc'h. En e valiz skrijus, Polig a roas da glevet da Leon e rankje dont da deïr eur d'en em ganna outan evit m'en defe e begement.— Me vo etre ma daouarn eur vaz ha te po eur minaoued, a lavaras an diaoul en eur vont kwit.
da genderc'hell.

L'ART D'ÉLEVER LES ENFANTS

Notes tirées du carnet d'une mère de famille

Ce carnet est réservé à son fils Kito.

Notons dès le début quelques pensées, qui doivent diriger toute la vie : *L'homme sera dans l'âge mûr ce que l'aura fait l'adolescence. Mon fils, ne l'abandonne jamais complètement à la joie. Que la pensée de ton Dieu, de ton éternité, de tes fins dernières ne te quitte jamais.*

Après lui avoir souhaité la bienvenue en ce monde, la mère suit son fils dans les différentes étapes de son enfance.

15 mois. — *Il est très amoureux d'une belle poupée de carton (10 centimes ! !)* — *heureux temps* — *qu'il ne quitte pas et appelle sa zaza. Il est aimable, gracieux, mais colère et dégourdi.*

18 mois. — *Je ne peux plus le tenir ; c'est un tourbillon, un mouvement perpétuel. Etre ferme et douce, ne rien céder.*

25 à 30 mois. — *Promenades en voiture, en tuture et dadas, ce qui amène le sourire de Kito jusqu'aux oreilles tant il est heureux.*

— *Très vif à comprendre, intelligent, Dieu soit béni. Mais veillons, car déjà la moindre contrariété l'irrite. Bon cœur et mauvaise tête. Il faudra développer l'un et adoucir l'autre.*

3 ans. — *En ce temps-là, les petits garçons portaient longtemps la robe, aussi est-ce après trois ans que la char-*

mante mère marque triomphalement : — *Mis en culottes. Grande joie, se croit un homme, marche, parle comme papa !... Adieu les cotillons de fille, mais ayons tout de l'homme, la force et la bonté, l'un ne va pas sans l'autre.*

Hum ! Le caractère de Kito devient violent, volontaire. Ne jamais lui céder, être calme, juste et de sang-froid devant ses colères.

La maman s'oublie un jour et s'est impatientée et l'enfant en fait la remarque. Elle le note dans son carnet : *Kito se permet des leçons à sa maman : on punit ses enfants, dit-il, mais on ne se met pas en colère. Et il a raison.*

Le redressement continue : il a fallu une ou deux fois user bonnement... du martinet. La lutte est dure : *Sois donc un homme, apprend à te dominer, à te contenir et corriger.* Et voici, pour y aider l'âge de raison, la première confession bien préparée et bien faite ainsi que la communion qui suit.

Le premier carnet se termine là. En voici la conclusion :
« Voici mon premier petit carnet fini ; il servira de souvenir à mon Kito et d'encouragement peut-être par le rappel de l'heureuse enfance que Dieu lui a donnée. Rien ne lui a manqué : enseignement chrétien, chaude affection de parents aimants, bien-être moral et physique ; qu'il en soit toujours reconnaissant.

— *Cacher ses convictions et rougir de sa foi n'est pas digne d'un homme car c'est une preuve de faiblesse, ni d'un chrétien car c'est un signe de lâcheté, ni d'un Français, car c'est un manque de franchise.*

(Tiré du livre : *L'art d'être éducatrice* par C. Jéglot.)

Je dois, je veux rendre gloire à Dieu

Voici, sur la mort de Napoléon I^{er} à Sainte-Hélène, quelques détails rapportés par un témoin oculaire, le général de Montholon :

« Le 29 avril 1821, j'avais déjà passé trente-neuf nuits au chevet de l'empereur, sans qu'il eut permis, même à mon vénérable compagnon de chaîne le général Bertrand, de me

remplacer dans ce pieux et filial service, lorsque, dans la nuit du 29 au 30 avril il affecta d'être très effrayé de ma fatigue, et m'engagea à faire venir à ma place l'Abbé Vignali. Son instance me prouva qu'il parlait sous l'empire d'une préoccupation étrangère à la pensée qu'il m'exprimait. Il me permettait de lui parler comme un père ; j'osais lui dire ce que je comprenais, il me répondit sans hésiter :

Oui, c'est le prêtre que je demande ; veillez à ce qu'on me laisse seul avec lui et ne dites rien ! J'obéis et lui amenais immédiatement l'Abbé Vignali, que je prévins du Saint ministère qu'il allait remplir.

Le lendemain, dès le matin, quand le général Montholon parut, l'empereur lui dit d'un ton de voix affectueux et plein de satisfaction : « Général, je suis heureux, j'ai rempli tous mes « devoirs ; je vous souhaite à votre mort le même bonheur. J'en « avais besoin, voyez-vous ; je suis Italien, enfant de classe de la « Corse. Le son des cloches m'émeut ; la vue d'un prêtre me « fait plaisir. Je voulais faire un mystère de tout ceci ; mais « cela ne convient pas ; je dois, je veux rendre gloire à Dieu. Je « doute qu'il lui plaise de me rendre la santé. N'importe, donnez « vos ordres, général, faites dresser un autel dans la chambre « voisine qu'on y pose le Saint-Sacrement et qu'on dise les prières des Quarante-Heures... »

Le général Bertrand ne craignit pas de lui représenter que de pareils actes étaient politiquement peu convenables, et plutôt d'un religieux que d'un vieux soldat, son empereur.

A ces mots, Napoléon, se levant sur son séant, s'écria d'une voix forte : « Général, je suis chez moi ; vous n'avez pas d'ordre « à donner ici ; vous n'en avez pas à recevoir ; pourquoi donc y « êtes vous ? Est-ce que je me mêle à votre ménage moi ! »

Le 3 mai, il reçut une seconde fois le Viatique, et, après avoir dit adieu à ses généraux, il prononça ces mots : *Je suis en paix avec le genre humain, et il joignit les mains en disant : Mon Dieu !*

REMERCIEMENTS !

A table, maman met de la crème au chocolat dans l'assiette de Charlot.

L'enfant oublie totalement la formule de politesse qu'on lui a déjà tant de fois rappelée. Papa, pour lui faire dire merci — Et qu'est-ce qu'on dit Charlot ?

Charlot, sans sourciller — Encore !...

Que de personnes comblées des dons de Dieu oublient de le remercier, et en réclament encore de nouveau.